DÉLIBÉRATION n° 2026-10-10-9

Le conseil d'administration, en sa séance du 10/10/2026,
sous la présidence de Jean-Philippe THIELLAY,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles R. 741-4 et R. 719-51 à R. 719-109-1, D. 741-9 à D. 741-11,;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment ses titres Ier et III ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux EPSCP et aux EPST ;
Vu l'avis du recteur de région académique ;
Vu les documents comptables présentés au Conseil d'administration
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du budget rectificatif– Exercice 2026

Article 1

Le conseil d'administration vote et autorise les autorisations budgétaires suivantes :

- 34.4 équivalents temps plein travaillés (ETPT)
  - 32.2 ETPT sous plafond
  - 2.2 ETPT financés hors SCSP
- 6 214 724 € d'autorisations d'engagement dont
  - 2 955 000 € pour le personnel
  - 2 876 367 € pour le fonctionnement
  - 383 357 € pour l'investissement
- 6 178 217 € de crédits de paiement dont
  - 2 955 000 € pour le personnel
  - 2 761 311 € pour le fonctionnement
  - 461 906 € pour l'investissement
- 6 540 877 € de prévisions de recettes
- 362 660 € de solde budgétaire excédentaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

Total des produits	6 816 789 €
Total des charges	6 359 485 €
Résultat patrimonial excédentaire	+ 457 304 €
Capacité d'autofinancement	+ 906 239 €
Ressources d'investissements	+ 265 000 €
Dépenses d'investissements	- 461 906 €
Variation du fonds de roulement	+ 709 333 €
Variation de trésorerie	+ 312 659 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La délibération est mise au vote avec 30 membres en exercice et 18 membres présents (hors représentés). Le quorum est de 10 membres présents.

Suffrages exprimés des présents et représentés : 28
Majorité des suffrages exprimés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 10/10/2026

Jean-Philippe THIELLAY
Président du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 27/10/2026

Conseil d'administration
Samedi 10 octobre 2026

NOTE DE L'ORDONNATEUR

BUDGET RECTIFICATIF 2026

RESUME

Le budget rectificatif 2026 confirme la soutenabilité financière de l'établissement avec une amélioration des principaux indicateurs par rapport au Budget initial. Cette évolution résulte à la fois d'une progression des recettes, liée aux nouvelles ressources générées par l'établissement, à la prise en compte de financements désormais sécurisés et d'un décalage d'une partie des dépenses d'investissement notamment celles liées à l'opération de l'Espace Philippe Seguin.

Le solde budgétaire prévisionnel s'établit à 362 K€, une capacité d'autofinancement à 906 K€, un niveau de fonds de roulement à 2 743 K€ Ces indicateurs traduisent une situation financière solide. Leur amélioration doit toutefois être appréciée en tenant compte de l'effet de calendrier lié au report d'une partie des investissements sur 2027.

INTRODUCTION

Le présent budget rectificatif vise à ajuster les prévisions budgétaires afin de rapprocher le budget de l'établissement de l'exécution prévisionnelle au 31 décembre 2026 et de prendre en compte les évolutions intervenues depuis l'adoption du budget initial.

Les évolutions essentielles reposent sur une augmentation des recettes liée à de nouveaux partenariats (comme le doublement des places de la Classe Talents) et à une approche prudente d'évaluation retenue au BI 2026 (pour le versement du COMP par exemple).

L'ajustement des engagements et des crédits en investissement constitue une évolution courante dans les opérations immobilières de l'envergure de celle de l'espace Philippe Seguin, dont le calendrier de phasage des travaux dépend de contraintes techniques et des impératifs opérationnels.

LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DEPUIS LE VOTE DU BI 2026

Un solde budgétaire de fonctionnement à ajuster à la hausse à hauteur de 317 K€ grâce à des nouvelles recettes qui permettent de réajuster à la marge les besoins supplémentaires de crédits de fonctionnement.

Une croissance des recettes de fonctionnement de 470 K€ : évaluées avec prudence en l'absence du vote du budget national au 01/01/2026, l'essentiel de l'augmentation provient de nouvelles ressources générées par l'établissement et de financements publics désormais intégrés aux prévisions, notamment au titre des classes Talents et du COMP.

Une hausse notable de 169 K€ des recettes liées aux classes Talents : dans le cadre de sa politique de diversité et d'inclusion, l'établissement a signé en 2026 une nouvelle convention avec la DGAFP, permettant de doubler le nombre de places des classes Talents (de 35 à 70). La subvention dédiée au développement des classes Talents est ainsi portée au BR de 227 000 € à 396 500 € pour les 61 étudiants prévus en 2026/2027.

La revue de la grille tarifaire des formations de l'IEP au conseil d'administration de mars 2026 contribue à réévaluer les recettes de 55 K€.

Si une légère augmentation des recettes de l'apprentissage de 22 K€ est à noter pour l'année 2026 (ajustement de 5 apprentis par rapport à la prévision initiale), les prévisions des recettes des autres ressources propres de l'établissement (recettes de la formation continue) seront conformes à l'évaluation prévue au BI 2026.

L'évolution de la SCSP (Subvention pour charge de service public) nécessite également un ajustement des crédits à la hausse : en l'absence de certitude budgétaire sur la capacité de l'Etat à verser les crédits liés au COMP 2025-2027 (contrat d'objectifs, moyens et performance présenté au Conseil d'administration de décembre 2025), l'établissement n'avait pas pu inscrire en recette prévisionnelle les engagements prévus : les 65 K€ dû au titre de 2025 ont finalement été intégré au versement de la SCSP intermédiaire. Sans confirmation du versement de la tranche de 2026, les 63 K€ de la tranche 2 n'ont pas été inscrit en recettes.

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées au BR 2026 à hauteur de 150 K€ pour faire face à l'évolution de certaines dépenses entre la période d'élaboration du BI (fin 2025) et la fin d'année 2026 qui reste à couvrir.

Les principaux postes concernés par une hausse des Autorisations d'Engagements (AE) sont représentés par les bourses ERASMUS (+ 47 K€) et UFA (+30 K€) : ces ajustements sont neutres sur le solde budgétaire du fait d'un reversement intégral auprès des étudiants des montants de bourses perçus en recettes. Les décalages d'encaissement et de redistribution, la régularisation de versements antérieurs et un rattrapage de barèmes expliquent ces variations techniques. Le passage d'une convention annuelle avec l'EJCAM à une convention pluriannuelle 2026/2029 génère mécaniquement un besoin d'engagement complémentaire de 45 K€ (pour les 3 années 2027/2029).

L'inscription de certaines dépenses, non prévues au BI 2026, sont régularisées au BR : il s'agit notamment des évènements organisés dans le cadre de Mésopolhis (+ 18 K€), qui même s'ils ont généré des recettes sont à inscrire dans les dépenses pour ouvrir les crédits liés, ainsi que d'une réévaluation des besoins en crédits de paiement (CP) de fonctionnement, afin de tenir compte au plus près des dépenses effectivement constatées et de certains décalages de règlements relevant de l'exercice précédent, pour un montant total de 40 K€.

La valorisation prévue au BI 2026 de la masse salariale de l'établissement reste conforme à l'évaluation envisagée à 2 955 000 €. Il est à noter que près de la moitié de cette masse salariale étant composée des rémunérations des chargés d'enseignements vacataires et de rémunérations accessoires, le montant payé à fin décembre 2026 reste lié à l'établissement de leur service fait. Malgré un suivi régulier entre la Direction des Etudes et les services des Ressources Humaines, certains décalages restent possibles.

La section d'investissement concentre les principaux ajustements du BR 2026 avec une diminution de 345 K€ des crédits de paiement liée au décalage de l'opération immobilière, ainsi que l'annulation de la dernière tranche de l'opération de sécurisation du site.

La forte réduction des AE et des CP sur cette opération s'explique principalement par des études complémentaires que le maître d'œuvre a dû effectuer pour lever les contraintes techniques ou architecturales existantes dans le premier dépôt de la phase d'avant-projet détaillé : impossibilité d'utiliser les sous-sols de manière suffisamment sécurisée et nouvel espace à créer pour accueillir le foyer des associations, nombre de places assises insuffisantes dans le premier projet l'amphithéâtre, aménagement des combles incompatible avec les normes des établissements recevant du public, présence contraignante du réseau de chaleur urbain pour la construction de l'extension pour l'espace documentaire et recherche (étude encore en cours), redimensionnement de l'entrée du site pour une ouverture adaptée sur la Ville.

Les études complémentaires menées depuis le vote du BI ont conduit à faire évoluer le périmètre de l'opération afin de tenir compte de ces contraintes techniques identifiées et de maintenir sa soutenabilité financière. Le coût global de l'opération reste évalué à 3,9 M€, dont 1,9 M€ financés dans le cadre du CPER. Le démarrage des travaux est désormais envisagé au deuxième trimestre 2027.

L'établissement a ajusté le périmètre de l'opération immobilière sur la base des données financières et techniques communiquées par le maître d'œuvre : Amphithéâtre, Espace de documentation recherche (extension), Sous-sol Est, Foyer (actuelle reprographie), accueil (future reprographie), coursive du rez-de-chaussée, salles de classe, Entrée et extérieur Sud et jardin Nord. Les combles et les coursives (niveau 1 et 2) pourront être réintégrées au périmètre dans une phase ultérieure en fonction des besoins et des financements.

Au vu du calendrier envisagé des prochaines étapes règlementaires et techniques les travaux pourraient démarrer au 2ème trimestre 2027 :

- Notification des marchés de travaux → Début avril 2027
- Préparation des travaux → Début avril à fin avril
- Démarrage des travaux → début mai (pour une durée de 16 mois)

C'est pourquoi les Autorisations d'engagement du BR 2026 ont été diminuée de 978 K€ et les crédits de paiement ont aussi baissé de 345 K€. La mobilisation prévue des 450 K€ € de financement de l'Etat est aussi reportée à 2027 lors du démarrage des travaux.

La fin de l'opération de sécurisation du site de l'EPS est actée courant 2026 et les crédits complémentaires prévus dans la tranche optionnelle de sécurisation de l'entrée par des portiques à sécurité renforcée ne sont plus nécessaires à ce jour (-82 K€ d'autorisation d'engagement).

LES CRITERES DE SOUTENABILITE DU BUDGET RECTIFICATIF 2026

Au regard des éléments présentés au titre du présent budget rectificatif, la soutenabilité globale est assurée avec des indicateurs qui sont ajustés en fonction des recettes constatées, d'un

besoin de crédit de fonctionnement et plus largement d'une baisse des crédits d'investissement, décalés en 2027.

Un taux de ressources propres qui se maintient :

	CF 2024	CF 2025	BI 2026	BR 2026
Recettes propres	2 359 415€	2 886 688 €	2 776 637 €	**2 927 629 €**
Masse salariale + Fonct	5 235 021€	5 306 696 €	5 573 110 €	**5 716 311€**
Ratio RP / Charges	**45 %**	**54 %**	**50 %**	**51 %**

Une hausse conjoncturelle des autres indicateurs de soutenabilité budgétaire

Résultat prévisionnel (résultat patrimonial) : Le résultat prévisionnel augmente par rapport aux prévisions initiales pour atteindre un solde positif de **457 K€**, contre – 61 K€ prévu au Budget Initial 2026. Il convient de noter que ce résultat s'explique principalement par une augmentation des recettes en droits constatés par rapport au BI, tandis que les dépenses restent stables.

Solde budgétaire prévisionnel : Le solde budgétaire (+ 362 K€) progresse très légèrement par rapport au budget initial (+ 31 k€), en raison d'une augmentation des dépenses globales qui évolue dans des proportions similaires à celle des recettes.

Capacité d'autofinancement (CAF) : La CAF est en hausse (+ 517 K€) pour atteindre **906 K€.**
Cette hausse significative résulte directement de l'amélioration du résultat patrimonial. Le niveau de CAF est important pour permettre de financer la part restant en autofinancement du projet d'aménagement structurants : pour rappel, le financement sur fond propres prévus lors du vote du PPI en 2024 était de 2 008 K€.

Fonds de roulement prévisionnel : Le niveau du FDR augmente par rapport aux prévisions initiales pour atteindre **2 743 K€**, soit 173 jours de dépenses décaissables de fonctionnement. Ce dernier se situe ainsi très largement au-dessus du seuil prudentiel réglementaire de 15 jours.
Cette hausse s'explique notamment par un effet de calendrier, lié à la diminution provisoire des crédits d'investissements dus au décalage du lancement des travaux en 2027.

Trésorerie prévisionnelle : Le niveau de trésorerie progresse pour atteindre **3 442 K€**, soit 217 jours de dépenses décaissables de fonctionnement.
Cet indicateur est en légère hausse par rapport au Budget Initial 2026 (210 jours) et sécurise largement le seuil prudentiel de 30 jours. L'amélioration de l'indicateur de trésorerie comme du fonds de roulement doit toutefois être appréciée en tenant compte de l'effet de calendrier lié au décalage d'une partie des dépenses d'investissement sur 2027. Elle ne traduit donc pas uniquement une amélioration structurelle de la situation financière.

Ratio Dizambourg (charges de personnel / produits encaissables) :
Le ratio s'établit à **45 %**, en légère augmentation par rapport au Budget Initial 2026 (43 **%**). Malgré cette progression, cet indicateur se situe très largement en dessous du seuil maximal réglementaire de 83 %.

POINTS DE VIGILANCE ET CONCLUSION

L'amélioration conjoncturelle de la situation financière constatée au BR 2026 est liée au report significatif des dépenses d'investissements sur 2027 et 2028. La trajectoire financière à consolider pour assurer une structure économique renforcée passe par une inscription dans la durée des ressources propres et par une confirmation sur le long terme des financements publics.

Les conclusions sur la soutenabilité du budget exprimées au moment du BI 2026 restent valables. Si la situation actuelle est solide, l'établissement est appelé à poursuivre le développement de ses ressources propres et à maintenir une vigilance particulière sur l'évolution des dépenses et le financement des investissements à venir. Le modèle économique du prochain COMP 2027 / 20230 (contrat d'objectif, de moyen et de performance) sera élaboré en tenant compte de ces enjeux.